



# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ

Vingt-huitième séance du cinquième mandat  
Mercredi 25 juin 2025 à 18h30  
Salle 408, Uni Dufour, 4ème étage

Procès-verbal (VF)

## Présent-es

Christophe LOVIS (Président)  
Anton ALEXEEV  
Mireille BETRANCOURT  
Sophie BRANDON  
Mathieu CAESAR  
Flavio CASTAGNOLO  
Lorraine CHAPUIS  
Andreas DETTWILER  
Anne-Cécile DOMINÉ-AUBERT  
Valérie DULLION  
Alexandre FLÜCKIGER  
Corine FRISCHKNECHT  
Iaroslav GAPONENKO  
Alessio GIARRIZZO  
Luka GIGLI  
Stéphanie GIRARD CLOS  
Axel GRAND  
Paul GUICHARD  
Petra HÜPPI  
Robin LÜCHINGER  
Elisabetta MARCHESINI  
Guillermo MARTIN  
Thierry MATHIEU  
Sophie MICHELET  
Patricia NOWAK-SLIWINSKA  
Marcelo OLLARREAGA  
Noémi OTT  
Didier PÉCLARD  
Lucia RUIZ ROSENDO  
Yoanna SANCHEZ  
Sarah SCHOLL  
Kishen SENZIANI  
Tommaso VENTURINI  
Jean-Pierre WOLF

## Rectorat

Audrey LEUBA, Rectrice  
François BELLANGER, Directeur stratégie immobilière  
Sébastien CASTELL TORT, vice-Recteur  
Martine COLLART, vice-Rectrice  
Edouard GENTAZ, vice-Recteur  
Didier RABOUD, Secrétaire général  
Juliane SCHRÖTER, vice-Rectrice

**Excusé-es**

Besart BUCI  
Sébastien MÜLLER  
Nathalie PIEGAY  
Isabelle RACINE

**Absent-es**

Milena ABBIATI  
Kinda AMOUNE  
Mathilde BOURRIER  
Aliona SINIUKOVICH  
Vasiliki TSAITA-TSILIMENI

**Secrétariat**

Carinne DOMINGOS

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

**Le Président** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée, du Rectorat et au public. L'apéritif servi en amont de la séance a été offert par le Rectorat qu'il remercie. La séance ayant lieu dans une salle inhabituelle en raison de travaux, il est désolé des conditions spartiates.

Il exprime ces sincères remerciements aux membres de l'Assemblée qui se sont engagés durant ces quatre dernières années. Il s'agit d'un engagement conséquent, qui demande beaucoup d'énergie et qui a bien été rempli avec notamment deux procédures de désignation du/de la recteur-trice. Il cite quelques statistiques en reprenant la liste des élu-es en 2021 et il constate que sur 45 personnes, 15 sont encore présentes en cette fin de mandat. Il précise toutefois que professeur-es, collaborateur-rices de l'enseignement et de la recherche (ci-après CCER), membres du personnel administratif et technique (ci-après PAT) et étudiant-es ne sont pas logés à la même enseigne, puisque les étudiant-es sont élu-es pour un mandat de deux ans. Le taux de rotation est ainsi conséquent et inévitable pour toute sorte de raisons telles que : changements de poste, départs de l'Université, etc. Il s'agit, selon lui, du prix à payer pour avoir des voix représentatives de l'ensemble de la communauté universitaire à l'Assemblée. Il rappelle l'importance de cette participation au sein d'un organe unique qui a l'occasion d'interagir directement avec le Rectorat *in corpore*. De ce fait, il est tout aussi important que chaque membre communique autour de lui/elle sur le travail qui est fait par l'Assemblée, qui permet ainsi de voir peut-être émerger des nouvelles vocations. Il y a plusieurs mesures pour favoriser ces différents aspects, notamment les jetons de présence.

Il souhaite la bienvenue à la Prof. Petra HÜPPI élue par le collège des professeur-es de la Faculté de médecine, en remplacement de la Prof. Delphine COURVOISIER. Il informe également que le corps professoral a désigné le Prof. Marcelo OLARREAGA comme nouveau représentant des professeur-es au Bureau de l'Assemblée. Enfin, il souhaite également la bienvenue à Mme Carinne DOMINGOS, qui remplace Mme Cécilia RAZZIANO durant son congé maternité. Il accueille les invités de cette séance. Il s'agit de Beltan MICHEL, Président de la Commission de gestion des taxes fixes (ci-après CGTF) et de Paulin ROBERT, secrétaire de la CGTF, invité-es pour présenter le rapport 2023-2024 de la CGTF. Il souhaite également la bienvenue aux représentant-es des services centraux de l'Université.

## 1.1. Approbation de l'ordre du jour

**Le Président** soumet l'ordre du jour à l'approbation de l'assemblée.

*L'ordre du jour est accepté à l'unanimité*

## 1.2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière publique du 19 mars 2025

**Le Président** demande s'il y a des modifications à faire dans le procès-verbal de la séance du 19 mars 2025 et fait voter l'approbation du procès-verbal de cette séance.

*Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins une abstention*

## 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET SUIVI DE SÉANCE

**Le Président** annonce que l'avis consultatif sur l'internalisation des cafétérias (point 9 de l'ordre du jour de la séance du 19 mars) a été accepté par voie de circulation par 19 oui, 2 abstentions et 24 absences de réponses. L'avis consultatif a été envoyé au Rectorat.

**M. Gaponenko** demande que les membres de l'Assemblée reçoivent une copie du document corrigé.

**Le Président** fait l'état des lieux des différents objets qui n'ont pas encore été traités par le Rectorat. Il informe que le Rectorat a répondu le 18 juin par écrit à la motion présentée le 26 juin 2024 par les étudiant-es, intitulée « pour la résolution de conflits par le dialogue », ainsi qu'à la question écrite déposée le 22 novembre 2024 par les étudiant-es, intitulée « accords institutionnels de l'UNIGE avec l'Université hébraïque de Jérusalem et l'Université de Tel-Aviv, dans le contexte de leur participation aux violations des droits humains et du droit international commises par l'État d'Israël ». Il précise que le Rectorat n'a pas encore répondu à la motion « pour le soutien et la promotion de l'engagement participatif à l'Université de Genève » (AU-24.17) déposée le 26 juin 2024.

Il signale qu'une question écrite intitulée « Port de signes religieux visibles des collaborateur-ices de l'UNIGE » a été adressée au Rectorat le 18 juin par le corps des étudiant-es et qu'elle est en attente d'une réponse écrite. Il rappelle que les questions écrites sont traitées au point 3 sous Communications du Rectorat et réponses aux questions.

## 3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

**La Rectrice** prend la parole et remercie très chaleureusement les membres de l'Assemblée pour leur engagement, leur dévouement et leur esprit critique qui contribuent à faire avancer les projets de l'institution. Elle communique sur les points suivants :

1) Le volet 2 du plan CCER, qui concerne les assistant-es et les doctorant-es et qui porte sur le taux protégé pour la recherche, entrera en vigueur en août 2025. En ce qui concerne le volet 3, dédié aux chercheur-es seniors, le Rectorat le présentera lors de la prochaine séance de l'Assemblée.

2) Le Festival Carac, organisé en mai 2025 et consacré aux productions artistiques de la communauté universitaire, a rencontré un très grand succès. Il sera reconduit pour une deuxième édition.

3) La nouvelle convention d'objectifs a permis à des sportifs de profiter de programmes d'études flexibles proposés par les facultés. Cinq étudiant-es ayant intégré ce dispositif ont ainsi pu participer aux World University Games.

4) Le Rectorat félicite les lauréat-es de la Finale Suisse 2025 du concours Ma thèse en 180 secondes : La première place a été décernée à M. Bastien David (FTI) pour sa thèse intitulée « Du discours médical vers de l'animation virtuelle en langue des signes française de Suisse romande : la version JASigning de BabelDr ». La troisième place revient à Mme Margherita Melegari (Sciences) pour son travail intitulé « Modification et contrôle de la structure de bande dans les matériaux

bidimensionnels via un champ électrique géant ».

5) Un nouveau partenariat avec la Fondation Moser permettra de financer le prix de l'innovation pédagogique, auparavant soutenu par le Crédit Suisse jusqu'en 2024.

La Rectrice informe également qu'elle reste à temps partiel et prévoit, après une prochaine opération, de reprendre à temps plein en septembre.

**Le Président** demande aux signataires de la motion intitulée « pour la résolution de conflits par le dialogue » s'ils/elles souhaitent commenter la réponse apportée par le Rectorat.

**Mme Ott** remercie le Rectorat d'avoir répondu à cette motion. Elle a cependant plusieurs remarques. Parmi les demandes qui étaient faites, l'une d'entre elles concernait le rôle de l'Université dans le débat public. Dans les réponses données, il est mentionné que cela a été fait. Or, elle souhaite, apporter quelques informations par ordre chronologique des événements, afin de mettre en lumière les étapes de ce processus. De son point de vue, l'Assemblée n'a pas été consultée sur le sujet, puisque les discussions qui ont eu lieu concernaient le rapport. Elle constate également que la partie qui se rapporte à la consultation a été retirée. Elle souligne que le Comité d'éthique et de déontologie (ci-après CED) a par ailleurs contredit la position du Rectorat qui devait être donnée lors de la conférence de presse annulée. Elle tient également à préciser que le rapport du CED a été envoyé le 2 juin, alors que les premières invitations pour la conférence de presse ont été envoyées le 19 mai. De plus, les discussions avec la coordination étudiante pour la Palestine (ci-après CEP) ayant eu lieu le 28 mai, elle estime que la prise de position du Rectorat était déjà claire. Elle estime que cela en est de même lorsque le Rectorat mentionne le *Townhall* et cela est également valable pour la résolution du conflit et pour les accords institutionnels. Elle précise qu'à aucun moment il est explicité que le *Townhall* organisée par la conférence universitaire des associations d'étudiant-es (CUAE) remplacerait celle proposée par le Rectorat. Elle tient à souligner que selon elle, le Rectorat n'a pas su créer un espace de discussion lors du *Townhall* qui a eu lieu le 12 mai. De plus, à la proposition qui a été faite au Rectorat de se prononcer quant à la suspension des partenariats académiques avec les institutions russes d'un côté et le maintien des relations avec les institutions israéliennes de l'autre n'a reçu aucune réponse. En lisant le rapport, elle a compris que c'était une erreur d'interrompre les collaborations avec la Russie ; dès lors, est-ce que ces collaborations vont être réactivées suite à la prise de position du Rectorat ? Elle demande également pourquoi, le Rectorat va à l'encontre des recommandations du rapport alors que ces dernières auraient été acceptées. Elle souligne que le rapport mentionne également une mise en perspective historique et politique du recours des forces de l'ordre en réponse aux manifestations étudiantes ainsi que les restrictions d'accès aux bâtiments universitaires. Elle soulève qu'aucune réponse n'est mentionnée.

**Le Président** demande aux signataires de la question écrite intitulée « accords institutionnels de l'UNIGE avec l'Université hébraïque de Jérusalem et l'Université de Tel-Aviv, dans le contexte de leur participation aux violations des droits humains et du droit international commises par l'État d'Israël » s'ils/elles souhaitent commenter la réponse apportée par le Rectorat.

**Mme Marchesini** remercie le Rectorat pour sa réponse. Elle revient sur un point en particulier puisque le Rectorat revient uniquement sur des points formels qui concernent la suspension des partenariats stratégiques avec l'Université hébraïque de Jérusalem, ne remettant pas en question la collaboration systémique avec des universités qui ne condamnent pas les violations des droits humains perpétrées dans l'état dans lequel elles se trouvent. Elle aimerait savoir si le Rectorat compte répondre à cette question éthique en mettant en avant la notion de réserve institutionnelle qu'il a acceptée. Elle estime notamment qu'il y a deux poids, deux mesures face au traitement différencié concernant les universités russes et israéliennes. Elle termine son intervention avec une question d'ordre générale concernant le traitement des questions écrites par le Rectorat. Elle comprend que le règlement mentionne que le Rectorat a cinq jours pour y répondre.

**Le Président** intervient en affirmant que les questions écrites doivent être transmises au Rectorat

cinq jours avant la séance. Il n'y a donc pas de délai de réponse réglementaire.

**Mme Marchesini** estime que six mois pour obtenir une réponse est relativement long, d'autant plus que les questions écrites ont souvent un lien avec l'actualité et qu'il lui semble important de répondre rapidement.

**Le Président** ouvre le débat sur ces deux réponses pour aborder des questions de fond. Il invite le Rectorat à répondre aux commentaires.

**La Rectrice** indique qu'une consultation, menée au printemps sur les conclusions du comité scientifique concernant l'expression des universités dans le débat public a comporté plusieurs étapes. Une discussion approfondie a eu lieu à l'Assemblée, suivie de l'organisation d'un *Townhall* par la CUAE, une initiative saluée par le Rectorat et incluant la participation du Vice-Recteur Edouard Gentaz. Les critiques et remarques recueillies ont été notées. Par ailleurs, d'autres échanges ont eu lieu avec les associations étudiantes. Elle précise que la consultation s'est déroulée en plusieurs étapes, incluant des échanges avec le Comité d'éthique et de déontologie (ci-après CED) et le Conseil d'orientation stratégique (ci-après COSt). Ces discussions ont permis d'élaborer la prise de position de juin, qui se distingue de celles d'autres universités, notamment sur la réserve institutionnelle jugée trop stricte par rapport à la culture de l'UNIGE. Le Rectorat, sensible aux retours reçus, réaffirme l'importance des valeurs institutionnelles et reste ouvert à s'écartez exceptionnellement de la réserve institutionnelle pour certaines questions politiques. L'institution poursuit également ses efforts pour renforcer la transparence et travaille sur un formulaire de contrôle éthique à discuter prochainement avec le Comité d'éthique et de déontologie (CED).

**M. Giarrizzo** souligne que la procédure de consultation de l'Assemblée a été interrompue et que le Bureau est intervenu pendant un vote, ce qui n'était pas prévu. Il précise que l'Assemblée n'a pas pu formellement répondre à la consultation, et rappelle que selon l'article 13 du Statut de l'Université, l'Assemblée doit fixer sa propre procédure. Il insiste sur le fait que l'Assemblée (composée de 45 membres élu-es) nécessite du temps pour élaborer une réponse collective. Ne pas respecter ce délai a conduit à une interruption unilatérale du processus de consultation, ce qu'il déplore.

**Mme Duillon** revient sur l'évaluation éthique des partenariats. Elle relève que le répertoire de ressources mis en ligne par l'institution concerne essentiellement les projets de recherche. Qu'en est-il des activités liées aux autres missions de l'Université ? Il existe aussi des partenariats internationaux dans les domaines de l'enseignement et de la formation continue, par exemple, dont l'analyse éthique pourrait être mieux outillée.

**M. Martin** remercie le Rectorat pour les réponses apportées concernant les accords et les partenariats. Il relève toutefois une faille de communication de l'institution, puisque c'est par l'intermédiaire des médias que la communauté a été informée. Il estime que les membres de l'Assemblée auraient fortement apprécié être au courant avant la presse.

**Mme Ott** revient sur l'échange entre le Rectorat et les associations étudiantes. Elle mentionne qu'à aucun moment le rapport n'a été mentionné, de même que la situation en Palestine.

**La Rectrice** précise que cela a été communiqué en amont.

[Suspension de séance dans la salle U408 et reprise de la séance dans la salle U159.]

**Mme Chappuis** mentionne les propos précédents concernant les valeurs qui conduisent à la réévaluation des partenariats. Elle constate que ces valeurs ne sont pas prises en compte dans la communication du Rectorat.

**Le Président** clôt ce point et demande à l'Assemblée s'il y a des questions orales au Rectorat.

**M. Gaponenko** explique avoir été très surpris par une proposition de résolution déposée au Grand Conseil le 17 juin, demandant que l'UNIGE clarifie sa gestion et ses choix stratégiques sur le conflit israélo-palestinien, ainsi que sa communication. Les motionnaires critiquent une « gestion catastrophique » de la communication et parlent d'une stratégie confuse, appelant l'Université à agir rapidement. La résolution, signée principalement par des membres de la gauche, n'a pas été traitée en urgence, mais sera à l'ordre du jour à la rentrée pour un possible renvoi à la Commission de l'enseignement supérieur. Préoccupé par les termes utilisés, M. Gaponenko demande quelle stratégie le Rectorat compte adopter pour restaurer la communication avec le Grand Conseil.

**La Rectrice** remercie M. Gaponenko pour sa question et précise que le Grand Conseil n'a pas encore pris position sur ce sujet, le traitement en urgence ayant été refusée. Elle relève que ce n'est pas inhabituel. Elle déclare que le Rectorat expliquera le déroulement des événements devant la commission compétente, probablement celle de l'enseignement supérieur, si la résolution est acceptée. Cela offrira l'occasion de clarifier la communication de l'Université dans un cadre serein, conformément à ses principes.

**M. Mathieu** pose une question sur la stratégie informatique récemment validée par le Conseil d'Etat genevois, notamment en ce qui concerne l'utilisation accrue de la suite Microsoft Office. Il constate que cette approche est également adoptée à l'Université où des groupes payants sont utilisés. Il demande s'il est envisageable de limiter le recours à ces outils afin de privilégier, autant que possible, des solutions en *open access*.

**Mme Schröter** propose d'aborder cette question lors de sa présentation sur la nouvelle stratégie numérique au point 5 de l'ordre du jour de la présente séance.

**M. Péclard** interroge le Rectorat au sujet de la communication interne concernant la présence des étudiant-es de la CEP dans le bâtiment d'Uni Dufour au mois de mai dernier. Il note la fermeture du bâtiment ainsi que l'absence de communication officielle de la part du Rectorat, alors que des informations étaient relayées par les médias.

**M. Raboud** indique que les communications ont été adressées à toutes les personnes utilisant le bâtiment, notamment via le service de réservation de salle. Toutes les personnes ayant réservé des salles pour des cours ou des conférences ont été contactées directement par le service afin de leur proposer une solution alternative. Il précise qu'il s'agissait d'une mesure prise en urgence et que la communication a été ciblée. Le Rectorat reconnaît les désagréments causés et affirme avoir pris toutes les mesures possibles pour limiter les inconvénients.

**Mme Sanchez** souhaite obtenir des informations sur l'état d'avancement du projet relatif aux micro-certifications, ainsi que sur la forme sous laquelle il sera présenté.

**Mme Collard** indique qu'en ce qui concerne les formations de base, puisque ces certifications sont déjà déployées dans la formation continue, un premier projet pilote a été mis en œuvre au deuxième semestre de cette année. Une première série d'étudiant-es y a ainsi participé. Ce test initial n'a pas été ouvert ni publicisé afin de vérifier le bon fonctionnement des systèmes, y compris l'inscription et le suivi. L'évaluation s'est faite sur invitation uniquement. Une deuxième micro-certification débutera à la prochaine rentrée ; celle-ci sera annoncée publiquement. La validation aura lieu pour un cours existant, celui sur le développement durable, qui s'étale sur trois semestres et qui pourra être micro-certifié pour les étudiant-es pour lesquel-les ce sujet ne fait pas partie du parcours habituel.

**Mme Sanchez** relate qu'elle avait mal compris le principe de micro-certification. Elle avait cru comprendre qu'il s'agissait d'une mesure pour les étudiant-es qui n'avaient pas pu terminer leur

formation.

**Mme Collard** explique que, dans ce contexte, les micro-certifications sont définies par Swissuniversities. Leur contenu est précisément délimité et vise à garantir une utilité directe, que ce soit dans le domaine professionnel ou dans la formation continue, en mettant l'accent sur des savoirs innovants et immédiatement applicables. Par exemple, dans un cours général, le contenu abordé n'a pas nécessairement une utilité spécifique et certifiée, contrairement aux micro-certifications dont le périmètre ne se limite pas simplement à valider des parties du parcours académique. Ce cadre a ainsi été défini au niveau national par Swissuniversities pour la Suisse.

**M. Castagnolo** souhaite aborder oralement la question écrite adressée au Rectorat le 17 juin par plusieurs représentant-es du corps étudiant, concernant le port de signes religieux visibles par les collaborateur-rices de l'UNIGE. Il met en avant l'importance de cette question dans le contexte des efforts de l'Université pour améliorer les conditions des étudiant-es, notamment face à la précarité. Selon lui, cette problématique concerne également d'autres membres de la communauté universitaire, ce qui motive sa demande d'une réponse orale, plus concise et directe. Il cherche à comprendre la raison du changement de pratique intervenu en début d'année concernant l'application de la loi sur la laïcité, qui n'interdit pas explicitement le port du foulard. D'après ses connaissances juridiques, il estime qu'il est important de veiller à ce que les changements de pratique n'affectent pas défavorablement des personnes ayant reçu des promesses de postes non concrétisées, ce qui pourrait poser des difficultés en matière de précarité étudiante.

**M. Gentaz** demande si c'est la même question que la question écrite.

**M. Castagnolo** explique qu'il souhaite reprendre la question écrite en question orale en raison de l'urgence liée à la précarité des personnes concernées et aux pratiques du droit à l'Université de Genève.

**M. Gentaz** indique que l'Université s'est déjà exprimée sur ce sujet, qu'il qualifie de particulièrement complexe et sensible. Il précise que les événements mentionnés ne résultent pas d'un changement de position du Rectorat, contrairement à certaines perceptions. Lors d'un comité des directeurs, un service a signalé une situation d'inégalité de traitement entre deux étudiantes employées par l'Université. En effet, bien que présentes aux mêmes endroits, mais affectées à des services différents, ces étudiantes ont été soumises à des consignes et des règles d'application distinctes : d'un côté, une application stricte de la loi sur la laïcité, de l'autre, une interprétation plus souple. Cette disparité a conduit à un traitement inéquitable des étudiantes concernées. La question a été portée devant le comité de direction, où un échange et un rappel technique sur les modalités d'application de la loi sur la laïcité ont eu lieu. À cette occasion, les règles en vigueur ont été précisées et réaffirmées auprès des services. Un rappel des règles a été transmis pour préciser que les étudiant-es employé-es par l'Université et en contact avec le public doivent observer la neutralité religieuse, contrairement à celles et ceux travaillant en *backoffice*. Certains services n'appliquaient pas ces règles. Le Rectorat a donc rappelé la règle générale sans changer sa politique ni prendre de nouvelle position. Il précise que la loi laïcité à Genève, votée pendant la période COVID, n'a pas permis d'étoffer les discussions sur l'application technique au sein de l'Université. Depuis cinq ans il y a eu des applications diverses sans jamais de réelle réflexion sur cette application stricte vu que le Tribunal Fédéral rappelle le caractère constitutionnel de ce droit, qui peut être modéré en fonction du contexte politique et institutionnel. Des échanges confidentiels ont eu lieu avec les parties concernées, ainsi que des consultations avec chercheur-euses, juristes et autres établissements (hôpitaux universitaires de Genève, hautes écoles spécialisées de Suisse occidentale) pour réfléchir à l'application de cette règle. Les avis juridiques divergent, ce qui rend le sujet complexe. L'objectif est de proposer une solution politique adaptée au contexte spécifique de la laïcité à Genève. Pour l'instant, une application stricte est envisagée, mais des ajustements pourraient être étudiés afin

d'assurer un traitement équitable de toutes les étudiantes et tous les étudiants par des critères communs.

**Mme Marchesini** indique que le Rectorat n'a pas pris de décision concrète ni mis en place une nouvelle application. Elle s'interroge également sur l'absence de renouvellement des contrats à durée déterminée (ci-après CDD) alors qu'une réflexion avec d'autres partenaires est en cours.

**M. Gentaz** indique qu'à ce stade, des discussions approfondies ont eu lieu et qu'il conviendra de déterminer le cadre dans lequel des ajustements pourront être apportés, en tenant compte des échanges individuels avec les personnes concernées. Il précise également que des solutions ont été envisagées, notamment la proposition de postes en *backoffice* pour les collaborateurs et les collaboratrices portant des signes religieux lorsqu'ils et elles sont amenées à être en contact avec le public.

**M. Giarrizzo** indique que le Rectorat n'a pas pris en compte les difficultés rencontrées par les personnes dont le contrat n'a pas été renouvelé, bien qu'elles soient hautement qualifiées. Selon lui, ces personnes pourraient rencontrer des obstacles à leur réinsertion sur le marché du travail. Il s'interroge également sur l'existence de mesures prévues par le Rectorat concernant la discussion, la consultation et l'explication relatives à la mise à pied de collaborateurs et collaboratrices de l'Université.

#### **4. PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CHARGÉE DE RÉDIGER UN RÈGLEMENT PÉRENNE POUR LA PROCÉDURE DE DÉSIGNATION DE LA RECTRICE OU DU RECTEUR**

**Le Président** présente le contexte du sujet. La commission chargée de rédiger un règlement pérenne pour la procédure de désignation de la rectrice ou du recteur a presque terminé ses travaux et a proposé un premier projet pour une consultation élargie. Divers retours ont été reçus. Le Conseil d'État doit encore se prononcer d'ici au 2 juillet. Le COSt a également examiné la question sans toutefois avoir transmis son rapport à la commission. Celui-ci n'a pas pu être pleinement pris en compte dans l'élaboration du règlement.

##### **4.1. Présentation de l'état des travaux par la commission**

**M. Martin**, président de la commission, remercie le Président de l'Assemblée ainsi que les membres de la commission pour leur engagement. La commission s'est réunie six fois et prévoit une rencontre supplémentaire cet été pour intégrer les retours reçus dans le cadre de la consultation. Elle a travaillé à élaborer un règlement clair et robuste, portant notamment sur les délais et conditions issues des prescriptions légales, tout en laissant à l'Assemblée la possibilité d'adapter la procédure selon le contexte. Des consultations ont eu lieu avec différentes parties prenantes afin d'assurer la légitimité du texte. Les remarques reçues seront prises en compte autant que possible. Un document explicatif accompagnera la version finale. M. Martin propose de prolonger le mandat de la commission jusqu'au 31 août 2025 pour intégrer les suggestions et rédiger le rapport, puis de procéder à un vote par voie de circulation après réception des commentaires du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). En cas de proposition de modifications majeures du DIP, la prochaine Assemblée devrait renouveler la commission pour poursuivre le travail.

##### **4.2. Discussion**

**Le Président** résume la première proposition de M. Martin : prolonger le mandat de la commission jusqu'au 31 août 2025, au lieu de fin juin. La seconde consiste à autoriser la commission à proposer une marche à suivre après les retours finaux du DIP. Il ouvre la discussion.

**M. Mathieu** indique faire partie des personnes ayant transmis des commentaires et souhaite savoir si l'ensemble des retours reçus sont convergents.

**M. Martin** indique que la majorité des commentaires n'ont pas porté sur l'ensemble du texte ni sur les aspects fondamentaux. Il précise également que la marge de manœuvre accordée par la commission doit encore faire l'objet de discussions, comme la question de l'intégration ou non des commentaires dans leur forme actuelle, notamment afin de permettre à l'Assemblée de statuer selon la procédure établie.

**M. Mathieu** synthétise ses observations en indiquant qu'il recommande de rédiger le règlement de manière simple et claire, afin de permettre à l'Assemblée de l'adapter ultérieurement en fonction des besoins et du contexte.

**M. Martin** précise que la possibilité de modifier le règlement à l'avenir est garantie. Il mentionne également que les autres commentaires reçus ne présentent pas de caractère substantiel et il fait état de remarques similaires concernant le niveau de détail apporté au règlement.

**M. Giarrizzo** indique que, dans le cas d'un vote par voie de circulation, le secrétariat de l'Assemblée mettrait en place une procédure définissant la marche à suivre pour le dépôt des amendements éventuels ainsi que les délais applicables à l'ensemble du processus. Il précise encore que ce règlement étant établi par l'Assemblée, il pourra être modifié en tout temps si nécessaire.

**M. Mathieu** déclare que ce règlement a une haute importance pour l'institution et qu'il est essentiel. Il trouve que les processus par voie de circulation ne fonctionnent que moyennement vu le taux de participation. Dans le cas où l'Assemblée devait le valider, il propose d'organiser une séance extraordinaire, potentiellement en fin de mandat, afin de permettre la tenue d'un débat.

**Le Président** indique que cette option demeure possible et qu'elle pourrait également être suggérée par la commission ou par le Bureau. Il propose de formuler ainsi la question du vote : la première partie de la question porte sur la prolongation du mandat de la commission jusqu'au 31 août 2025, soit jusqu'à la fin du mandat de l'assemblée. La deuxième partie de la question vise à donner mandat à la commission pour proposer une procédure de validation du règlement. Ces deux points permettent de conserver différentes options, telles qu'un vote par circulation, l'organisation d'une séance extraordinaire ou le report à la prochaine assemblée. En l'état, les principales incertitudes concernent le retour du Conseil d'État, information que la commission souhaite obtenir pour poursuivre ses travaux.

**M. Martin** indique que le retour du DIP est important. Si les commentaires ne nécessitent pas de modifications majeures, la commission pourra finaliser rapidement le document.

**Le Président** clôt la discussion et soumet la proposition suivante au vote : « L'Assemblée de l'Université prolonge le mandat de la commission jusqu'au 31 août 2025 et lui délègue la mise en place de la procédure pour l'adoption du règlement de désignation de la rectrice ou du recteur. »

#### 4.3. VOTE sur la procédure à suivre et la poursuite des travaux

*La proposition est approuvée à l'unanimité moins une abstention*

## 5. SI-ADMINISTRATION (20 min)

Le **Président** donne la parole à Mme Schröter pour ce point d'information.

**Mme Schröter** présente les volets SI-finances et SI-achats. De mars à juin, les objectifs généraux étaient d'améliorer les fonctionnalités des SI-finances et d'optimiser les SI-achats dans la mesure du possible. De juin à septembre, le moteur de paie sera activé. Il s'agit d'un projet qui se déroule comme prévu, mais le projet d'activation du nouveau moteur entraîne un gel technique pour SI-finances. Cela signifie qu'une partie de SI-finances ne peut pas être modifiée et que des améliorations ne peuvent pas être effectuées sur cette partie. Dans l'ensemble, les améliorations ont été effectuées. Par exemple, l'application d'ouverture des fonds ou concernant le contrôle des factures. Il s'agit d'une application qui devrait faire en sorte qu'il n'y ait pas des factures qui soient payées à double.

En ce qui concerne SI-achat, l'équipe en charge organise des ateliers dans le but de simplifier la base des articles et leur désignation dans Ariba. Dans le système, il y a une grande base de données des articles et il est parfois difficile de trouver le bon. Le but de ce projet est de simplifier cette base de données. La mise en production d'une nouvelle version est prévue pour le 1er janvier 2026. L'équipe travaille également sur la clarification des aspects juridiques à la suite d'une demande des administrateur-rices qui nous ont proposé de leur donner des droits de vision étendus sur les commandes qui se trouvent dans Ariba et qui concernent leur entité. Les aspects juridiques sont en train d'être clarifiés.

Le statut des livraisons de SI-achats et SI-finances ainsi que des informations en lien avec des problématiques récurrentes sont publiées sur la nouvelle page « calendrier des priorités ». Concernant la communication et le support, la nouvelle page mentionne les fonctionnalités livrées, celles améliorées et celles en cours de traitement.

Elle mentionne également un élément important concernant le support avec la fin du numéro de téléphone direct pour SI-achats à partir du 1er juillet 2025. Actuellement il y a encore un support avec un numéro direct, mais qui est uniquement dédié aux questions de support qui concerne SI-achats. Cette ligne directe sera fermée, mais le support restera disponible.

En ce qu'il concerne la situation des rapports au Fonds national suisse (ci-après FNS), la situation est actuellement totalement normalisée et il y a encore quelques rapports qui sont en retard, mais qui n'est pas en lien avec les nouveaux systèmes. La situation est entièrement comparable aux années 2021, 2023 et 2024. La situation est la même en ce qui concerne les rapports pour l'Union européenne : là aussi la situation est normalisée. En ce qui concerne les rapports non-FNS, 85% ont été effectués et la division des finances prévoit de terminer le travail restant à la fin du mois de juin.

Concernant le lancement du nouveau SI-RH, le délai du 1er janvier 2025 n'a pas pu être tenu, car les conditions de succès n'étaient pas toutes réunies. La résiliation du contrat est en cours et des discussions sont ouvertes entre l'Université de Genève et son prestataire externe, ce qui prend un peu de temps afin de clarifier tous les détails juridiques. Dans l'intervalle, des scénarios de poursuite du projet sont en cours d'élaboration. Ces derniers devraient tenir compte, d'une part, des besoins et d'autre part, des contraintes. L'équipe qui dirige le projet continue d'avancer en travaillant avec deux groupes de travail « organigramme » et « responsable RH ». L'idée est de clarifier au maximum les lignes de validation et les chaînes de validation – *le workflow* qui sera ensuite implémenté dans le nouveau système.

En résumé, l'activation du nouveau moteur de paie se déroule actuellement selon les plans, 17 nouvelles fonctionnalités ou améliorations ont été livrées et la situation des rapports est presque stabilisée. Les prochaines étapes jusqu'à la fin de cette année 2025 seront d'assurer que l'activation du nouveau moteur de paie conformément aux objectifs, de fixer de nouvelles fonctionnalités ou améliorations à livrer pendant le 2<sup>ème</sup> semestre 2025, puis d'en suivre la livraison, d'assurer la mise en place d'un support utilisateur-trice « standard UNIGE », ainsi que de poursuivre le projet SI-RH dans les meilleures conditions.



## Introduction

- De mars à juin: objectifs généraux: améliorer des fonctionnalités de SI-Finances et optimiser SI-Achats dans la mesure du possible
- De juin à septembre: projet d'activer le nouveau moteur de paie (déroulement comme prévu) > entraîne un gel technique pour SI-Finances
- Priorité des derniers mois: livrer un maximum d'améliorations avant le gel
- 17 fonctionnalités/améliorations sont en production ou ont été déployées

Programme e-Administration



## Travaux techniques – SI-Finances

### Exemples:

#### Comptabilité / Fonds:

- Application d'ouverture des fonds (Remedy / SAP BTP / S4hana)
- Application pour le contrôle des doublons sur les factures
- Outil pour effectuer le report des soldes budgétaires et des engagements

#### SAC:

- Adaptation des rapports détaillés pour afficher correctement les reports des soldes des fonds

Programme e-Administration



## Travaux (partiellement) techniques – SI-Achats

- Organisation des ateliers pour simplifier la base des articles et leur désignation dans ARIBA, mise en production prévue pour le 1er janvier 2026
- Clarification des aspects juridiques pour donner des droits de visions étendues aux administrateurs-trices de facultés / centres interfacultaires / divisions
- Le statut des livraisons de SI-Achats, SI-Finances et des réponses en lien avec des problématiques récurrentes publiés sur la nouvelle page "[Calendrier des priorités](#)" du programme e-Administration

Programme e-Administration





## e-Administration Communication et support

**Fonctionnalités et améliorations prioritaires en cours**

- Reporting budgétaire
- Rapports financiers aux bailleurs
- Outil d'aide à l'analyse et à l'optimisation des fonds
- SI PUMA: demandes d'améliorations utilisateurs/tâches planifiées
- Résolution de problématiques utilisateurs/tâches SI-Finances
- Application des bourses

**Fonctionnalités livrées**

- Strates de frais
- Applications de facturation internes
- Payments en ligne
- Application bibliothèques (ALMA)
- Application des bourses
- SI PUMA: demandes d'améliorations utilisateurs/tâches livrées
- SI PUMA: demandes d'améliorations Service comptabilité livrées
- Digital Invoices (Traitement des finances)

**Communication et support**

<https://e-administration.unige.ch/calendrier-des-priorites>

**Communication et support**

- Fin du numéro direct pour SI-Achats au 1 juillet 2025
- Les tickets sur Digital Workplace et le support restent disponibles

**SUPPORT DIRECT "HYPERCARE" SI-ACHATS**

2 canaux de communication disponibles :

- Le N° d'appel du CAD: 97000 0000 ou +41 (0)22 70 00 00 (externes) ou 022 70 00 00 pour le support du SI-Achat PUMA, tapez 1. Il s'agit du canal privilégié.

Une équipe dédiée temporaire est mise en place pour répondre à vos demandes les plus urgentes, selon les horaires :

- Lundi: 8h10 – 10h30
- Mardi: 8h10 – 12h30
- Mercredi: 8h30 – 10h30
- Jeudi: 8h30 – 12h30

- Faire un ticket sur Digital Workplace
- Ne contactez pas l'équipe régulière du CAD (Centre d'accueil et des demandes), elle ne pourra pas transférer votre demande !

<https://e-administration.unige.ch/support>

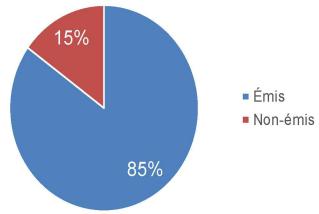
## e-Administration Situation rapports

Programme e-Administration



### Situation rapports

- Rapports FNS: situation totalement normalisée
- Rapports EU: situation totalement normalisée
- Rapports non FNS: 85% effectués



Programme e-Administration



## e-Administration SI-RH

Programme e-Administration



## SI-RH

- Le go-live du 1 janvier 2025 n'a pas pu être tenu, les conditions de succès n'étant pas réunies
- La résiliation du contrat est en cours de discussion entre l'UNIGE et son prestataire
- Des scénarios de poursuite du projet sont en cours d'élaboration pour tenir compte des besoins et des contraintes (compétences et disponibilités internes, budget, AIM, G'Evolute, ...)
- L'équipe projet continue d'avancer en animant un groupe de travail «Organigramme» et un groupe de travail «Responsables RH»

Programme e-Administration



12

## e-Administration Résumé et perspectives

Programme e-Administration



13

### Résumé et perspectives

- L'activation du nouveau moteur de paie se déroule selon les plans
- 17 nouvelles fonctionnalités/améliorations ont été livrées
- La situation des rapports est presque stabilisée

#### Prochaines étapes jusqu'à fin 2025:

- Assurer que l'activation du nouveau moteur de paie se réalise conformément aux objectifs
- Fixer de nouvelles fonctionnalités ou améliorations à livrer pendant le 2ème semestre 2025, puis d'en suivre la livraison
- Assister à la mise en place d'un support utilisateur-trice «standard UNIGE»
- Poursuivre le projet SI-RH dans les meilleures conditions > TFD SI-RH

Programme e-Administration



14

## e-Administration Questions et réponses

Programme e-Administration

UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

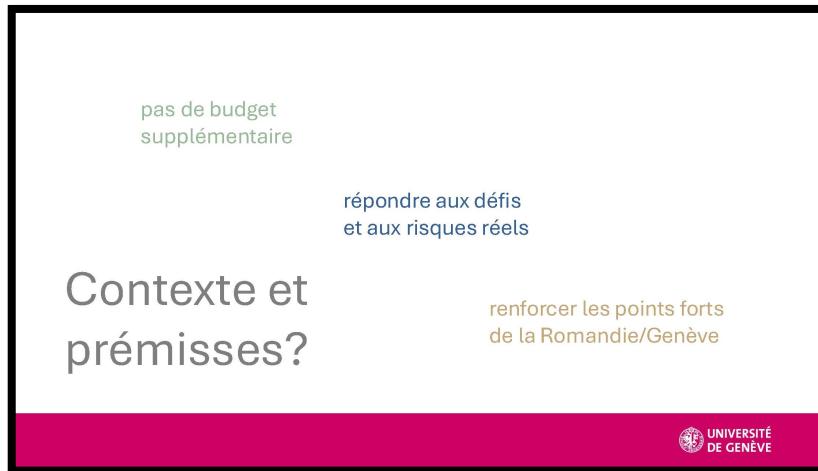
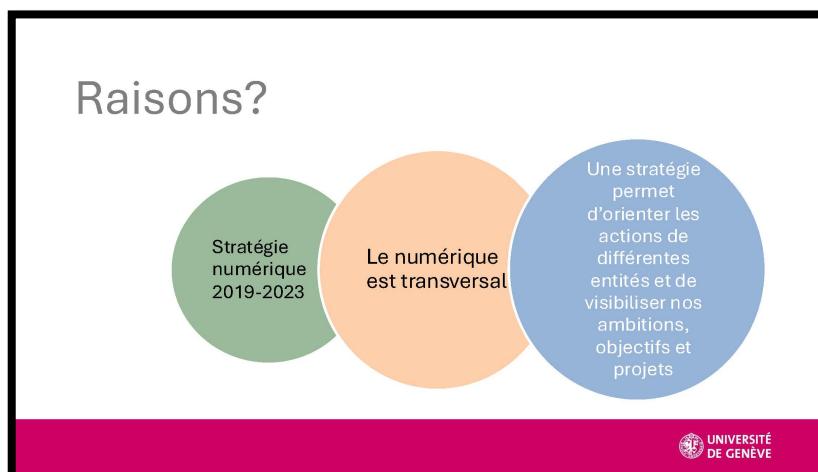
15

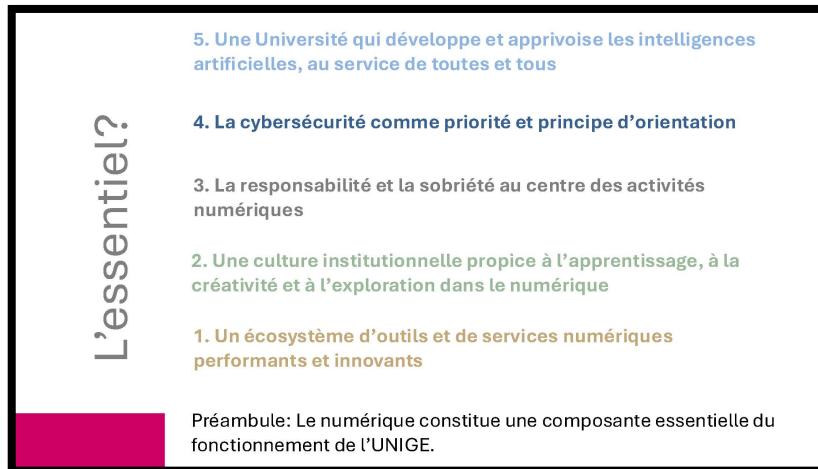
## 6. STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE L'UNIGE 2025-2028

**Mme Schröter** présente la nouvelle stratégie numérique 2025-2028 de l'Université de Genève. Elle explique qu'une telle stratégie était en place jusqu'en 2023. Cette nouvelle stratégie favorise la coordination interne et met en valeur les objectifs et projets à l'externe. Cette nouvelle mouture 2025-2028 a été réalisée sur une base de coûts constants, c'est-à-dire sans augmentation budgétaire pour effectuer les projets. Un autre élément important concerne la prise en compte des risques réels, notamment en matière de cybersécurité. La question de la souveraineté et de la sobriété numérique est également prise en compte. Ce projet a vu le jour grâce à une approche participative, raison pour laquelle il a pris un peu de temps. Il s'est également basé sur deux documents existants : l'un concernant les enjeux numériques rédigés par la Division des systèmes d'information et de communication (ci-après DiSTIC) et l'autre concernant les résultats d'une consultation qui a eu lieu en 2023 et menée par le Bureau de la transition numérique. Ce dernier avait pour objectif d'identifier les besoins et les souhaits numériques de la communauté universitaire. Toutes les facultés et tous les services ont été consultés, de même que les différents corps de la communauté universitaire. Sur la base de ces deux documents, une première version de la nouvelle stratégie numérique a été rédigée. Un groupe de travail incluant notamment un représentant du département de l'informatique et de la DiSTIC, a été créé en vue de discuter la première version et d'en proposer une deuxième. Cette dernière a été retravaillée en incluant les facultés, ce qui a permis d'aboutir à la version finale qui a été suivie par une consultation officielle et sa validation finale. La stratégie est accompagnée d'une liste des différents projets qui sont listés qui n'est pas publique. Il convient de souligner que le numérique représente désormais un élément fondamental dans le fonctionnement de l'Université de Genève.

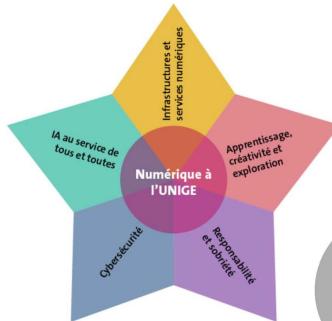
La stratégie numérique 2025-2028 est composée de cinq grandes thématiques qui incluent un écosystème d'outils et de services numériques performants et innovants. Elle promeut une culture institutionnelle favorable à l'apprentissage, à l'innovation et à la créativité. La responsabilité et la sobriété numériques sont au centre des activités numériques. La cybersécurité est affirmée comme une priorité pour protéger et renforcer la résilience de l'Université. Le développement et l'intégration des intelligences artificielles (ci-après IA) sont encouragés, avec une réflexion critique et éthique. Des formations ciblées doivent assurer un socle commun de compétences numériques.

**Mme Schröter** revient sur la question de M. Mathieu, posée en début de séance, et elle mentionne que le contexte politique a changé et qu'il y a une prise de conscience très forte liée aux risques concernant la dépendance numérique qui est prise en compte dans les réflexions.





## L'essentiel?



+ Objectifs  
+ Projets concrets

 UNIVERSITÉ  
DE GENEVE

### Ambition 2

**Une culture institutionnelle propice à l'apprentissage, à la créativité et à l'exploration dans le numérique**

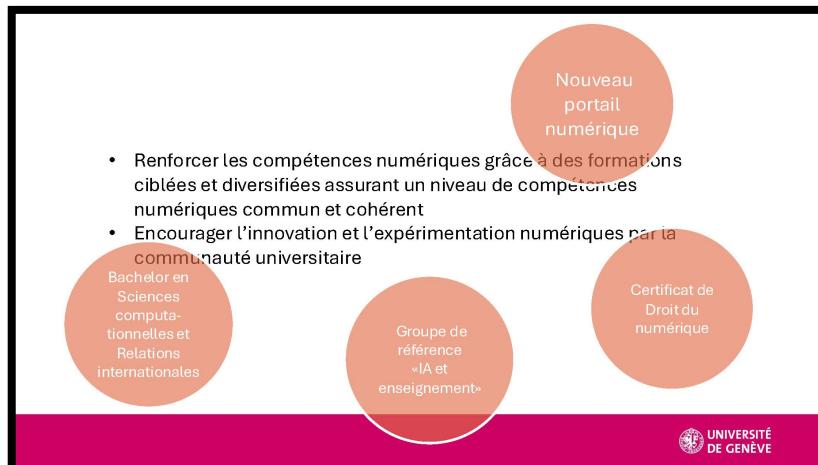


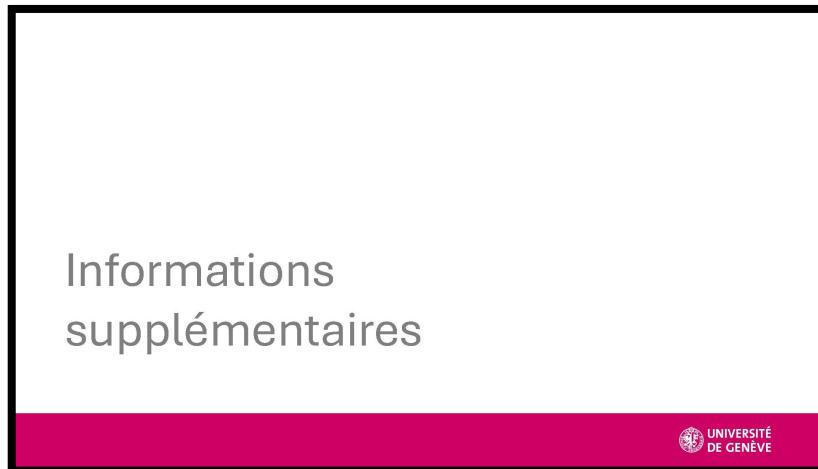
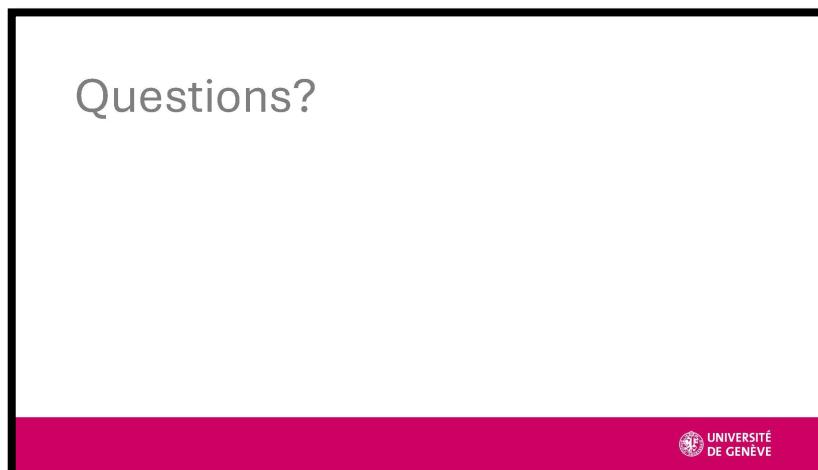
L'Université entend accompagner la communauté universitaire vers une utilisation autonome et innovante du numérique. Elle met en place une culture favorisant le développement des compétences, l'acquisition de savoir-faire, ainsi que la créativité et l'expérimentation.

 UNIVERSITÉ  
DE GENEVE

- Renforcer les compétences numériques grâce à des formations ciblées et diversifiées assurant un niveau de compétences numériques commun et cohérent
- Encourager l'innovation et l'expérimentation numériques par la communauté universitaire

 UNIVERSITÉ  
DE GENEVE





**AMBITION 1**  
**Un écosystème d'outils et de services numériques**  
**performants et innovants**



L'Université s'engage à maintenir et à développer des outils et des services numériques qui favorisent l'excellence dans l'accomplissement de ses missions. Son ambition est de proposer un écosystème numérique propice à l'innovation qui contribue à la qualité de l'enseignement, de la recherche et de la gestion académique et administrative. Consciente que les outils numériques transforment en profondeur les pratiques et les métiers, elle s'attache à accompagner la communauté universitaire dans l'adoption de ces technologies et à engager une réflexion critique sur les transformations induites par le numérique.

 UNIVERSITÉ  
DE GENEVE

- Accompagner les évolutions des méthodes pédagogiques et d'apprentissage en proposant des outils et services innovants
- Soutenir la recherche grâce à des infrastructures et des services performants
- Faciliter la vie étudiante et les pratiques administratives sur la base de systèmes et outils renouvelés
- Optimiser la gouvernance de l'écosystème numérique

 UNIVERSITÉ  
DE GENEVE

**Ambition 4**  
**La cybersécurité comme priorité et principe d'orientation**



L'Université veille à la sécurité de ses infrastructures et ressources numériques afin de protéger l'institution contre les cybermenaces et d'autres risques pouvant affecter son bon fonctionnement. Elle met en place des mesures de réduction de risques et sensibilise les membres de sa communauté aux bonnes pratiques de sécurité.

 UNIVERSITÉ  
DE GENEVE

- Renforcer la protection et la résilience de l'Université contre les risques informatiques
- Sensibiliser et former la communauté universitaire aux cyber-risques



**Ambition 5**  
**Une Université qui développe et apprivoise les intelligences artificielles, au service de toutes et tous**



L'Université vise à intégrer les intelligences artificielles dans ses missions et de contribuer aux transformations sociétales qu'elles génèrent. Consciente des risques associés à l'intelligence artificielle, elle vise à les atténuer par une approche réfléchie, éthique et critique.



- Développer des IA au service de la science, en les croisant avec divers domaines de recherche
- Intégrer les IA génératives dans l'apprentissage, l'enseignement, la recherche et l'administration
- Contribuer à une réflexion critique et éthique sur les IA et leur impact sur nos missions et notre société



**M. Giarrizzo** rappelle que l'ancien Rectorat avait déjà mené un travail approfondi sur la souveraineté numérique via un groupe de travail dédié, qui avait abouti à des lignes directrices opérationnelles claires. Il était arrivé à la conclusion qu'il ne manque plus qu'une volonté politique et institutionnelle pour avancer. Il suggère donc au Rectorat de s'appuyer sur ces travaux existants plutôt que de repartir de zéro, et d'intégrer les conclusions du précédent groupe de travail dans sa réflexion.

**M. Martin** souhaite connaitre la prise de position du Rectorat par rapport à l'usage des IA. Actuellement, ce sont les facultés qui règlementent et les règles divergent selon les disciplines et les étudiant-es sont un peu perdu-es. Il demande si le Rectorat compte travailler avec les facultés sur ce point.

**Mme Schröter** indique que plusieurs travaux sont en cours, impliquant des discussions, des réflexions et des échanges avec la commission des enseignements. Elle précise qu'il a été décidé de régler l'utilisation de l'IA à l'échelle des facultés plutôt qu'au niveau de l'Université. La compétence est ainsi transférée aux unités principales d'enseignement et de recherche (ci-après UPER), qui sont considérées comme plus adaptées pour gérer cette question dans leur domaine spécifique. Certaines disciplines sont plus avancées dans ce domaine, tandis que d'autres le sont moins.

**M. Martin** explique qu'il est affilié à la Faculté de traduction et que cette question dépasse ce cadre, notamment sur le sujet du plagiat. Dans certaines facultés, les étudiant-es ne savent pas s'il faut déclarer l'usage de l'IA. Certaines ont mis en place des formulaires pour indiquer ce niveau d'utilisation, mais cela reste flou concernant les travaux. Cela soulève donc des questions sur le plagiat et sur d'éventuelles sanctions en cas de soupçon d'usage d'IA non déclaré.

**M. Mathieu** revient sur sa question posée en début de séance et évoque ses préoccupations concernant l'utilisation de logiciels payants, soulignant que cela pourrait faire passer à côté d'autres alternatives notamment locales. Il mentionne aussi l'existence de solutions telles que SWITCH Drive, de moins en moins utilisées dans les autres universités. Selon lui, si OneDrive est effectivement pratique et performant pour la synchronisation, SWITCH Drive présente également des atouts, notamment en tant qu'outil suisse opérationnel.

**Mme Schröter** répond que les outils de Microsoft sont très appréciés par une grande partie de la communauté UNIGE, mais il faut rester vigilant face à leur domination sur le marché. Leur stratégie consiste à proposer des offres académiques très attractives, ce qui enferme progressivement les utilisateur-rices dans leur écosystème. Il devient ainsi difficile d'acheter un logiciel seul sans les services associés comme OneDrive, et la transition vers des alternatives indépendantes telles que SWITCH n'est pas simple à cause de soucis techniques et de coûts supplémentaires. La décision finale n'a pas encore été prise, et le débat reste ouvert.

**M. Mathieu** comprend la question budgétaire, mais fait remarquer que l'abandon de certains outils pourrait entraîner la perte d'avantages dans les années à venir, notamment lorsqu'il sera question d'implémenter de nouveaux programmes. Il souligne que cette problématique ne concerne pas uniquement les aspects budgétaires, mais aussi l'anticipation des besoins futurs.

**Mme Betrancourt** interroge la possibilité d'intégrer davantage la question de la sobriété numérique dans le plan d'action présenté. Elle remercie la vice-Rectrice pour la clarté de sa présentation, puis s'interroge sur la manière de concilier le développement de l'IA avec les exigences de durabilité. Elle souligne que, dans l'axe consacré à la sobriété numérique, la dimension environnementale pourrait être davantage prise en compte, notamment en ce qui concerne l'IA. Elle rappelle qu'il existe des moyens de développer des IA plus économies et plus respectueuses de l'environnement, sans négliger les questions liées à la gestion des données. Elle demande ainsi comment l'Université prévoit de garantir que les avancées en IA n'accentueront pas la dépendance envers les grands fournisseurs

et resteront compatibles avec les objectifs de sobriété, en évitant de recourir systématiquement à l'IA pour chaque besoin.

**Mme Schröter** précise qu'il s'agit d'un aspect technique essentiellement. Elle indique qu'il serait possible de développer une solution interne, ce qui permettrait de conserver les données localement et de maîtriser les flux d'information. Elle mentionne que l'Université dispose actuellement d'une expérience avec la solution Whisper, installée en local, pour la transcription ; les premiers essais se sont révélés concluants. En ce qui concerne l'utilisation des IA, notamment les grands modèles de type *chatbot*, elle souligne l'existence de risques réels. Elle estime toutefois que la réponse ne saurait être tranchée, car l'Université a également la responsabilité de former les étudiant-es aux outils du marché du travail. Elle rappelle que la maîtrise des applications et outils basés sur l'IA générative est attendue du monde professionnel. Il est tout aussi important, selon elle, que les enseignant-es sensibilisent les étudiant-es à l'impact énergétique de ces technologies et aux enjeux qui en découlent, notamment lors de l'utilisation de modèles tels que ChatGPT. Elle conclut qu'il s'agit d'un travail de sensibilisation à mener collectivement avec les étudiant-es.

**Mme Betrancourt** souligne qu'il est techniquement possible de concevoir des solutions bien moins consommatrices en ressources. Elle cite, à titre d'exemple, le Mémento actuellement distribué et évoque la possibilité de développer un moteur de recherche très performant comme alternative à une IA générative. Une telle solution permettrait de retrouver efficacement des documents sans recourir à une IA plus lourde à implémenter.

## 7. COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES<sup>1</sup> (30 min)

7.1. Présentation de l'avancée des travaux de la Commission permanente de surveillance de la CGTF (ci-après COPERSU-CGTF) par son président, M. GAPONENKO

**M. Gaponenko** rappelle que la COPERSU-CGTF a été créée le 30 octobre dernier par l'Assemblée et il remercie les membres de la commission ainsi que les deux secrétaires de la CGTF. Depuis le début de l'année, la commission s'est réunie six fois. Dès sa troisième séance, la commission a inclus les secrétaires de la CGTF afin de discuter et de travailler de manière collégiale. Très vite, différents types de questions ont été identifiés : ressources humaines, réglementation, surveillance de la CGTF et calcul des subventions. La commission a également révisé les cahiers des charges des secrétaires, notamment en vue de l'ouverture prochaine d'un poste. La révision du règlement de la CGTF est en cours et une consultation sera ouverte dès que ce dernier sera finalisé. Les changements majeurs prévus sont le nombre de membres de la CGTF, le processus de nomination de la présidence, ainsi que des points de précisions concernant le recrutement, les oppositions et les conflits d'intérêts. Un changement majeur concernant le calcul des subventions est aussi en discussion, en raison des différents statuts d'associations qui existent actuellement. Il signale également que la commission souhaite proposer un changement à l'article 26 du règlement de la CGTF concernant les réserves afin que la CGTF puisse proposer des projets soutenus par des associations reconnues ou enregistrées.

---

<sup>1</sup> Statut

[...]

Art. 86 Commission de gestion des taxes fixes

1 La répartition, l'utilisation et la gestion des fonds provenant de la partie des taxes fixes destinées aux subventions mentionnées à l'article 85 sont confiées à une commission.

2 L'Assemblée de l'Université nomme les membres de cette commission et exerce un droit de surveillance sur ses activités.

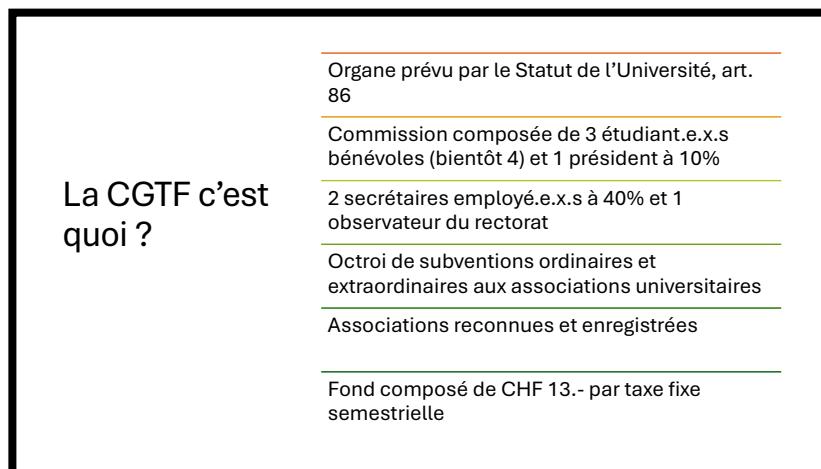
3 Le rectorat exerce un droit de surveillance comptable par l'intermédiaire d'un représentant qui participe aux séances de la commission avec voix consultative.

[...]

Idéalement la commission souhaite terminer la révision du règlement cet été, afin que les nouveaux membres de l'assemblée et la commission puissent statuer cet automne.

## 7.2. Présentation du rapport CGTF par les représentant-es de la CGTF (**AU-25.04**)

**M. Michel** remercie l'Assemblée pour son invitation. Il réexplique les objectifs de la CGTF et présente le rapport d'activité 2023-2024 de la CGTF qui a été envoyée le 18 juin aux membres de l'Assemblée :



## Composition de la Commission et du secrétariat en 2023-2024

### Commission :

- RAULT Nicolas, président de la CGTF
- UNTERLECHNER Leonhard, représentant du Corps Intermédiaire
- CUPELIN Nora, représentante étudiante
- MICHEL Beltan, représentant étudiant

### Secrétariat :

- STEIN Enora
- ROBERT Paulin

## Nouvelles associations

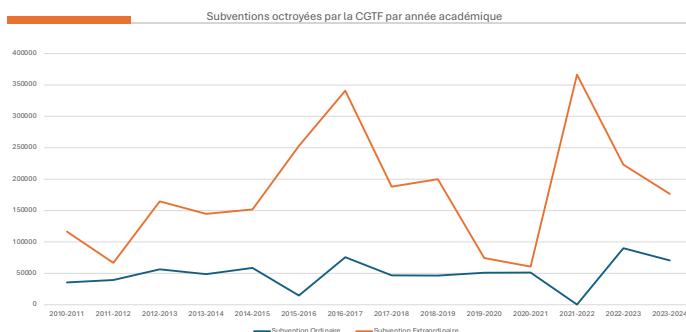
### Reconnue :

- Association des étudiant-es en langue et culture arabes (AELCA)

### Enregistrées :

- Young Surgical Student Association (YSSAg)
- Association des étudiant-es pour la physique quantique moderne (AEPQM/Quantum Club)
- European Law Students' Association (passe d'un statut d'association reconnue à enregistrée)

## Evolution des subventions et du fonds



## Subventions ordinaires

65 subventions ordinaires pour un montant total de CHF 70'433.-

Montant supérieur d'environ 50% à celui des années précédant la pandémie

Exercice 2023-2024 : le premier où les associations reconnues en tant que faîtières facultaires ont bénéficié de subventions particulières liées à ce statut

## Subventions extraordinaires



## Les faîtières facultaires

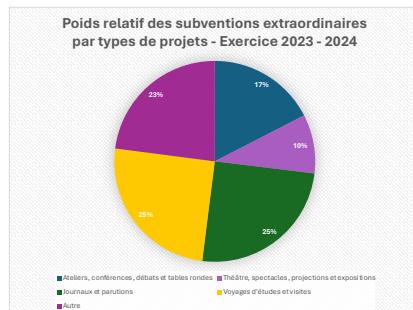


500.- de base + 1.75.- par personne inscrite à la faculté



AEL, AED, AEMG, AESC, AETI, AET, GSEM Committee, AESdS, CAPSE, AECIDE

## Subventions extraordinaires



## Etat du fonds

Réserve : CHF 151'171.74

Réduction de CHF 18'885 par rapport à l'exercice précédent (CHF 170'056.74)

Résultat négatif voulu : le fonds n'a pas vocation à thésauriser l'argent

Un rythme similaire à celui avant-COVID

### Conclusions

Nombre de subventions extraordinaires en augmentation ; montant octroyé en baisse

Récupération des comptabilités pré-COVID de la part des assos : l'importance de la présence de la CGTF

**Le Président** remercie M. Michel et ouvre la discussion.

**M. Gaponenko** remercie la CGTF, ainsi que ses secrétaires pour le travail effectué. Il mentionne que la COPERSU-CGTF a consulté le rapport et a relevé quelques points de formes à corriger notamment le fait que le rapport fait mention de la COPERSU-CGTF alors que cette dernière n'avait pas encore

été créée. Ces points ont été transmis à la CGTF pour correction et moyennant ces changements, la COPERSU-CGTF invite les membres de l'Assemblée à accepter ce rapport.

**Le Président** remercie monsieur Gaponenko et ouvre la discussion.

**Mme Frischknecht** remercie la CGTF pour ce rapport. Elle souhaite avoir des précisions concernant l'exercice (produits et charges) pour la CGTF qui ne figure pas dans le rapport, en comparaison à celui de l'année dernière.

**M. Michel** mentionne qu'il s'agit d'un oubli.

**M. Péclard** indique qu'il lui semble qu'il subsiste une incompréhension concernant le remboursement d'une subvention d'un montant de 36'000 francs : la nature exacte du sujet évoqué n'est pas claire pour lui.

**M. Michel** explique qu'il s'agit de postes de dépenses qui sont demandés par les associations qui sont tout à fait valides, mais qui ne sont pas utilisées ou alors qui sont restitués. Par exemple, lorsque le système comptable avait malencontreusement fait deux fois le même versement ou lorsqu'un événement est annulé.

**Le président** remercie les représentants de la CGTF et clôt la discussion. Le vote concerne l'approbation du rapport de la CGTF moyennant les amendements mentionnés par M. Gaponenko.

*Le rapport d'activité 2023-2024 de la CGTF est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions*

## 8. RÔLE DES UNIVERSITÉS DANS LE DÉBAT PUBLIC

**Le Président** introduit le point relatif à la motion intitulée « Pour le respect de l'excellence scientifique et démocratique à l'Université de Genève ». Il renvoie aux éléments présentés en début de séance par M. Giarrizzo concernant la consultation initiée au sein de l'Assemblée et interrompue à la suite de la découverte d'un cas de plagiat. Le Président souhaite élargir la réflexion et relève que, à plusieurs reprises, les procédures de consultation de l'Assemblée se sont révélées problématiques, notamment lorsqu'une procédure a dû être arrêtée en cours de route. Il insiste sur l'importance du respect des délais, d'autant que les temporalités diffèrent entre le Rectorat et l'Assemblée. Compte tenu de la composition de l'Assemblée (45 membres) et de la fréquence de ses réunions (environ une séance mensuelle, voire moins), un délai suffisant est nécessaire pour mener les consultations dans de bonnes conditions. Il note également que des documents modifiés ou complétés en cours de consultation rendent parfois incertain l'objet précis sur lequel l'Assemblée est appelée à se prononcer. Le Bureau constate que les procédures actuelles ne sont peut-être pas optimales. À titre personnel, le Président indique souhaiter engager une discussion au sein du Bureau et avec le Rectorat en vue d'un éventuel ajustement du règlement relatif aux procédures de consultation, afin de les rendre plus pratiques.

**M. Giarrizzo** présente la motion intitulée « Pour le respect des exigences scientifiques et démocratiques à l'Université de Genève ». Il justifie le choix du titre en soulignant que la motion repose sur deux axes fondamentaux : l'exigence d'excellence scientifique et l'exigence démocratique. S'agissant de l'excellence scientifique, il pose la question suivante : « Peut-on attendre d'un comité scientifique qu'il produise un document répondant aux mêmes standards que les publications scientifiques de l'Université, telles que les articles soumis à des revues à comité de lecture ? » À ses yeux, la réponse est clairement oui. Il rappelle que la vocation d'un comité scientifique est d'apporter un éclairage rigoureux et documenté, fondé sur les standards scientifiques, ce qui le distingue des

initiatives politiques ou professionnelles. Il souligne que cela constitue l'essence même du travail universitaire. Il rappelle qu'indépendamment du cas de plagiat révélé, le rapport produit par le comité scientifique ne répondait déjà pas aux standards attendus. Le cas de plagiat vient, selon lui, agraver cet écart. Il critique par ailleurs la décision de demander des révisions mineures, puis une rémission du manuscrit, une pratique étrangère aux standards de l'édition scientifique. Dans un contexte académique rigoureux, un tel manuscrit aurait, selon lui, simplement été refusé. Il interroge donc la légitimité pour un comité scientifique à se soustraire à ces règles de base, au risque de perdre sa crédibilité. En tant qu'enseignant, M. Giarrizzo se dit mal à l'aise de devoir transmettre à ses étudiants les principes du travail scientifique alors même que son institution ne semble pas appliquer ces principes de manière cohérente. Il élargit ensuite la réflexion en soulignant que la question est aussi éthique et sociétale. À l'heure où la production de savoirs reste largement réservée à une minorité mondiale, il rappelle l'importance du geste que représente la production d'un rapport scientifique public et accessible. Il regrette donc que, malgré une volonté affichée d'ouverture à la société civile à travers ce comité, le rapport produit ne réponde pas aux standards scientifiques reconnus. Concernant l'exigence démocratique, il interroge la légitimité d'un comité qui se revendique représentatif, sans fonctionner selon des principes démocratiques transparents. La motion considère qu'il est légitime d'attendre d'un tel comité qu'il respecte les règles du débat contradictoire, dans le respect de la diversité des opinions. Il critique notamment l'opacité qui a entouré les travaux du comité, en particulier sur la définition des critères d'inclusion et d'exclusion des membres issus de la communauté universitaire. Il déplore ainsi que les auditions du président du comité scientifique n'aient pas permis d'obtenir de réponses satisfaisantes à ce sujet. Dans un second temps, il a été soutenu que le comité fonctionnait sur la base de confidentialité et de loyauté, ce qui aurait justifié l'exclusion de certains membres, argument que M. Giarrizzo considère comme inacceptable. Il conclut en rappelant que l'Assemblée de l'Université a été créée par le législateur précisément pour garantir la dimension participative du fonctionnement institutionnel. Elle a donc, selon lui, une responsabilité particulière pour veiller à ce que ces principes soient respectés. Pour toutes ces raisons, M. Giarrizzo invite les membres à soutenir la motion.

**M. Gentaz** remercie M. Giarrizzo et revient sur l'historique. Il rappelle que le premier rapport remis au Rectorat contient les recommandations et les auditions issues du travail de commission dans une première partie, ainsi qu'un exposé des motifs qui a été rajouté aux recommandations. Et c'est dans ce chapitre que le plagiat de deux pages sur le concept de réserve institutionnelle a été relevé. Un rapport explicatif a été rédigé par un professeur afin de détailler tous les travaux du comité scientifique, ce qui a conduit aux premières recommandations de la première partie du rapport, ce nouveau document a été publié le 23 mai 2025 sur le site de l'Université. Ce dernier était accompagné d'un texte qui en explique la genèse. Le plagiat y est mentionné et l'exposé des motifs mentionne le contexte de production de ce rapport révisé. Bien que le plagiat soit regrettable et condamnable, pour le Rectorat, il n'enlève rien au travail qui a été effectué dans la commission. Il rappelle que ce travail a mené à l'adoption de recommandations et c'est pour cette raison que le Rectorat a souhaité qu'il soit rendu public. Concernant le plagiat, une procédure a officiellement été ouverte et des mesures sont envisagées, mais par respect de la protection de la personnalité, il ne peut pas donner plus d'information.

**Mme Marchesini** remercie les motionnaires et invite l'Assemblée à accepter la motion. Elle exprime toutefois des critiques sur le nouveau rapport du comité scientifique. Selon elle, l'absence d'un exposé des motifs affaiblit la validité scientifique du document, ce qui s'expliquerait par le problème de plagiat ayant empêché une réelle réflexion. Elle souligne également un manque de représentativité dans la rédaction du rapport, celui-ci ayant été rédigé et validé uniquement par des professeurs de droit et des expert-es externes, sans participation du PAT et du CCER. Elle estime que cela porte atteinte à la légitimité du rapport, qui ne reflète pas l'avis de la communauté universitaire.

**La Rectrice** rappelle que le Rectorat s'est trouvé face à une question politique délicate et a choisi de mandater un groupe d'expert-es pour nourrir sa réflexion, sans prétention de représentativité, mais

dans une logique de consultation. Ce groupe a permis de faire émerger des idées et des arguments, qui ont été discutés à l'Assemblée et ont contribué à la prise de position finale. Concernant le rapport affecté par le plagiat, il a été retiré du site et n'est plus pris en compte, mais certaines idées issues de la consultation demeurent pertinentes. Elle souligne que la procédure disciplinaire concernant l'auteur-e du plagiat est en cours et sera menée avec sérieux.

**M. Flückiger** relève que, comme mentionné par Mme Marchesini, les juristes sont fortement représentés dans cette affaire et précise, à titre de déclaration d'intérêt, que le professeur Bernard qui a rédigé l'exposé des motifs accompagnant la nouvelle version du rapport est son collègue de bureau. Il souligne que le plagiat est une pratique condamnable que le Rectorat a immédiatement reconnue en retirant le rapport concerné. Il défend néanmoins la valeur du rapport explicatif rédigé par le professeur Bernard, sans participation de l'auteur-e du plagiat, rappelant qu'il permet de documenter les origines de la réflexion sur la réserve institutionnelle et d'en garder une trace utile pour l'avenir. Selon lui, il convient de distinguer le plagiat du travail du comité. Il rappelle en outre que ce rapport explicatif a été validé par des personnalités de haut niveau (ancienne présidente de la Confédération, ancienne présidente du Conseil d'État, professeurs de droit renommés, dont Marco Sassoli). Il estime que le Rectorat serait mal avisé de suivre les recommandations de l'Assemblée si celle-ci devait demander son retrait. Il souligne que le Rectorat s'est déjà écarté des conclusions du rapport en prenant position sur Gaza, considérant cet événement comme une situation exceptionnelle justifiant une prise de position. Il soutient cette décision qu'il juge courageuse et appropriée. Enfin, concernant la publicité des sanctions, il met en garde sur la difficulté d'assurer un réel anonymat dans le cas présent, le nom de l'auteur-e étant déjà connu.

**Mme Girardclos** relève que la compréhension d'un objet dépend du cadre théorique et de la méthode utilisées. Selon elle, un comité qualifié de « scientifique » aurait dû être composé de manière pluridisciplinaire et non uniquement de spécialistes en droit ou en politique, afin de mieux refléter la diversité des approches de l'Université. Elle demande ensuite si les membres du comité mandaté ont été rémunérés pour leur travail, estimant qu'un mandat implique généralement une contrepartie financière.

**La Rectrice** affirme que le groupe d'expert-es n'a pas été rémunéré.

**M. Péclard** indique qu'en raison de sa proximité avec l'auteur-e du premier rapport, il ne signe pas la motion et s'abstiendra lors du vote. Il rappelle que le comité scientifique s'est trouvé face à une double mission difficilement conciliable : répondre dans l'urgence à une crise tout en produisant une réflexion scientifique de long terme. Selon lui, le titre et la composition du comité étaient inadaptés et la situation a conduit à des tensions, aggravées par un manque de moyens et de soutien, ce qui explique en partie que le plagiat n'ait pas été relevé plus tôt. Il ajoute que ce comité a, indirectement, pallié l'absence de dialogue direct entre le Rectorat et les étudiant-es mobilisé-es en faveur de la Palestine, situation qui perdure encore. Il estime que la question du retrait du rapport ne doit pas occulter le problème central, à savoir cette absence de dialogue, illustrée notamment par l'annulation de la conférence de presse du 3 juin.

**Mme Dullion** souligne que la réserve institutionnelle ne dispense pas d'alimenter une culture universitaire autour des questions qui divisent. L'Université ne peut se limiter à une position défensive ou à une simple communication dans les médias, mais doit assumer pleinement son rôle institutionnel en promouvant un débat fondé sur des références factuelles et des analyses rigoureuses. Selon elle, il existe non seulement des divergences d'opinion, mais aussi un manque de références communes au sein de la communauté universitaire, ce qui crée une attente envers le Rectorat et l'institution pour impulser activement ce débat.

**M. Giarrizzo** considère que le rapport constitue un élément central dans la position du Rectorat, la majorité de ses recommandations ayant été reprises. Selon lui, la question n'est pas celle des

personnes impliquées ni de leur statut, mais de savoir si le rapport peut être qualifié de scientifique. Il estime que tel n'est pas le cas, les conditions n'ayant pas permis un travail scientifique rigoureux, le comité ayant agi comme instance de médiation. Il souligne qu'en science, l'argument d'autorité ne saurait remplacer la validité scientifique, et rappelle que des collègues, notamment en sciences sociales, ont exprimé leur frustration de n'avoir pas été inclus dans la réflexion. À ses yeux, ce rapport a sa place dans les archives de l'Université comme trace historique, mais ne devrait pas être diffusé en tant que rapport scientifique.

**La Rectrice** estime qu'il y a une mécompréhension sur la définition du rapport en précisant qu'il s'agit d'un rapport réalisé par un groupe d'expert-es.

**M. Giarrizzo** précise que dans toutes les communications de l'Université, le caractère « scientifique » du comité est mentionné et que dans le titre du document, il est écrit « recommandation du comité scientifique ».

**Le Président** clôt la discussion et passe au vote.

*La motion est acceptée par 13 voix pour, 7 contre et 8 abstentions*

## 9. MOTION « POUR UNE STRATEGIE FINANCIÈRE DE L'UNIVERSITE INTELLIGIBLE ET CONCERTÉE » (AU-25.06)

**Le Président** donne la parole à un des motionnaires pour la présentation de cette motion.

**M. Olarreaga** présente la motion en remerciant le Président. Il souligne que le texte est suffisamment explicite et rappelle qu'il est cosigné par 35 membres de l'Assemblée. Il réaffirme l'importance pour l'Université de disposer d'un budget pérenne et précise que personne ne conteste la nécessité d'agir face au déficit annoncé. Toutefois, il dénonce les mesures urgentes décidées sans discussion préalable, sans concertation avec les parties prenantes et sans étude des conséquences possibles. Il relève que, selon les propos de la Rectrice lors de l'assemblée générale de l'Association des professeur-es de l'Université de Genève (ci-après APUG), le déficit opérationnel actuel est couvert par les résultats positifs du fonds de trésorerie, ce qui interroge l'urgence d'intervenir. Il regrette que les mesures envisagées compromettent la capacité de l'Université à innover, à soutenir la relève académique et à construire l'Université de demain. Il souligne que les fonds visés par le Rectorat sont précisément ceux qui permettent de se projeter, d'expérimenter et de progresser. Dans un contexte de concurrence entre universités pour l'attribution de subventions fédérales, toute perte d'attractivité pourrait fragiliser les financements futurs et accentuer le déficit. Il rappelle les propos de la Rectrice affirmant qu'elle n'aimait pas les coupes « binaires », qu'il juge également inefficaces et injustes. Il insiste sur la nécessité d'une approche collégiale, mobilisant les expertises de la communauté universitaire, et critique les mesures du Rectorat qui, selon lui, dépassent de simples coupes linéaires. Il rappelle que la solidarité suppose un accord mutuel et ne peut être imposée unilatéralement. En conclusion, il invite le Rectorat à retirer les mesures annoncées et à s'engager dans une démarche véritablement concertée avec les décanats et les administrateur-rices. Il appelle à analyser collectivement les causes structurelles du déficit et à explorer des solutions partagées. Il encourage l'Assemblée à soutenir la motion.

**La Rectrice** rappelle l'importance de pouvoir débattre de la situation financière de l'Université et de la stratégie mise en place. Elle souligne que la motion exprime une inquiétude forte, un désaccord et parfois une incompréhension des décisions prises, et affirme que le Rectorat prend ces réactions très au sérieux, y voyant l'expression d'un attachement réel à l'Université et à son avenir. Elle insiste sur la nécessité de poser un diagnostic lucide et d'exposer les faits. Elle précise que les décisions n'ont

pas été prises à la légère et répondent à une situation financière préoccupante. La Rectrice indique que la clôture des comptes 2024 a révélé un déficit d'exploitation consolidé de 22 millions de francs (dont 11 millions pour le compte DIP). Les projections montrent qu'en 2027, malgré les mesures prévues, un déficit de 7 millions subsisterait, ce qui ne sera pas accepté par le Grand Conseil, d'autant que ce dernier a accordé en 2024 une convention d'objectifs historique de 19,5 millions, assortie de l'exigence d'absorber le déficit. Elle mentionne aussi le contexte fédéral : le Conseil fédéral prévoit un programme d'allégement budgétaire qui pourrait entraîner une perte de plus de 22 millions par an, dont une coupe directe de 10 millions sur la subvention fédérale de base. À cela s'ajoutent d'autres facteurs : hausse des coûts de l'énergie (+5 millions/an, suite à un contrat signé en novembre 2023), charges accrues liées au système d'information (2,5 millions), hausse des charges de personnel, baisse de la subvention fédérale de base en raison d'une détérioration de la position relative de l'Université, ainsi que des incertitudes géopolitiques. Elle précise que le déficit n'est pas lié à des choix politiques ou à une mauvaise gestion, mais à l'enchaînement de facteurs concrets dont les racines remontent à 2021. La Rectrice présente la stratégie financière en trois volets :

1. Réagir rapidement dès 2025 pour freiner l'aggravation du déficit.
2. Réaliser des économies de fonctionnement et mieux réguler les réserves dispersées entre les entités.
3. Mettre en place une stratégie de financement durable, incluant l'introduction d'un système des coûts complets à partir de 2026.

Elle insiste sur la volonté de transparence dans la communication et indique que les décisions ont été partagées avec le CRD, l'Assemblée de l'Université, le Comité de direction (ci-après CODIR), ainsi que via différentes notes d'information. Elle souligne que le Rectorat a choisi de communiquer rapidement, même si le processus n'a pas été parfait. Elle précise que les mesures adoptées visent à stabiliser le déficit, et non à supprimer des postes, et qu'elles cherchent au contraire à sécuriser des financements pour des emplois précaires. Elle rappelle également que les missions fondamentales d'enseignement et de recherche sont préservées, et mentionne la création d'une fondation ayant permis de lever 20 millions de francs pour l'Université. Elle conclut en affirmant que la situation est difficile, mais pas hors de contrôle, que l'Université doit s'ajuster progressivement à un nouvel environnement économique, et qu'elle demeure une institution forte, résiliente, innovante et au service de la société.

**M. Wolf** relève deux problèmes principaux : d'une part, la situation financière elle-même et la nécessité d'en identifier les causes profondes ; d'autre part, la manière dont la communication est menée, qu'il juge insuffisante et dépourvue de véritable dialogue. Il rappelle qu'il y a déjà quelques années, l'ancien Recteur M. Yves Fluckiger avait présenté devant l'Assemblée une situation financière jugée catastrophique (déficit d'un million). Aujourd'hui, les explications données sont similaires, bien que les montants annoncés soient beaucoup plus importants (22 millions). Il exprime de vives préoccupations quant au traitement des « *overheads* », considérés par le Rectorat comme de simples réserves. Selon lui, il ne s'agit pas de réserves, mais de ressources vitales permettant de financer les assistant-es, de répondre aux exigences de cofinancement pour des projets de recherche, et d'assurer l'entretien des équipements scientifiques, parfois très coûteux. Les *overheads* constituent ainsi, pour les laboratoires, un outil de survie. Il conteste la comparaison faite avec d'autres universités (École polytechnique fédéral de Lausanne, Berne, etc.), rappelant que leurs budgets récurrents sont bien supérieurs et qu'une ponction plus importante sur les *overheads* y est donc moins problématique. Enfin, il critique fortement le manque de transparence et de concertation dans le processus. Il indique avoir appris de manière indirecte, via les administrateur-rices, que les budgets de son entité allaient être réduits, sans information préalable claire. Selon lui, cette communication tardive et descendante, sans possibilité de discussion, est inacceptable. En conclusion, il qualifie la situation d'extrêmement grave et souligne la nécessité d'une meilleure information et d'un véritable échange avec la communauté universitaire.

**La Rectrice** indique qu'une réflexion plus large doit être menée au sein de l'institution concernant les *overheads*. Elle précise qu'il existe des discussions sur la pérennisation de certains postes d'assistant-es et qu'une solution devrait être trouvée. Elle souligne qu'il n'a jamais été question de remettre en cause l'autonomie financière des entités. Tout en comprenant la comparaison avec les écoles polytechniques fédérales (ci-après EPF), elle rappelle que celles-ci ne bénéficient pas du même type de financement. Elle réaffirme que l'objectif du Rectorat est de mettre en place un système de coûts complets, permettant de mieux faire apparaître les charges non répercutées entre le central et les entités. Elle insiste sur le fait que le central doit assumer un certain nombre de services offerts aux chercheur-euses et au CCER.

**M. Péclard** revient sur deux points principaux : la méthode et la communication d'une part, la situation financière d'autre part. Il relève que la mobilisation actuelle de la communauté universitaire (réactions au sein du corps professoral, lettre détaillée des administrateur-rices, motion de l'APUG) est inédite et doit être prise au sérieux. Selon lui, le malaise ne tient pas seulement à des erreurs de communication, mais traduit un sentiment de mépris et de manque de reconnaissance pour le travail accompli, notamment par les administrateur-rices confronté-es depuis plusieurs années aux difficultés de mise en œuvre des nouveaux systèmes (SI-finances, SI-achats, etc.). Sur le plan financier, il souligne que les erreurs liées aux systèmes (salaires imputés à tort, double-facturation, charges mal réparties) rendent difficilement crédible le diagnostic présenté. Il dit avoir de la peine à croire que la situation soit aussi catastrophique qu'annoncé, nécessitant des mesures d'urgence. Enfin, il critique la base de projection retenue par le Rectorat, jugée trop pessimiste notamment quant à la baisse annoncée de la subvention fédérale, encore en discussion et non votée. Il estime qu'il aurait été préférable de travailler avec plusieurs scénarios et de les discuter collectivement, plutôt que d'imposer un plan jugé autoritaire. Selon lui, la stratégie actuelle risque d'aggraver la précarité en empêchant facultés et unités d'enseignement et de recherche de financer certains postes.

**La Rectrice** rappelle que les aménagements fédéraux devraient entrer en vigueur en 2027, ce qui conduit le Rectorat à réfléchir dès à présent à la stratégie financière de l'Université.

**M. Péclard** déplore la stratégie du Rectorat consistant à appliquer dès à présent des mesures alors même que le scénario financier retenu reste incertain.

**Mme Chappuis** demande quelle est la place du plan CCER dans ces mesures.

**La Rectrice** affirme que les emplois sont préservés et que les freins sont uniquement mis sur les nouveaux postes.

**M. Mathieu** rappelle que le budget total de fonctionnement de l'Université, principalement consacré aux salaires, s'élève à près d'un milliard. Selon lui, le déficit annoncé de 10 millions, bien que conséquent, doit être relativisé au regard de l'ampleur du budget global.

**Mme Marchesini** souligne que, même si le déficit ne représente qu'environ 1 % du budget global, il s'agit de salaires et donc de vies concrètes, ce qui n'est pas anodin. Elle remercie les auteur-rices de la motion et relève qu'un problème récurrent est apparu au fil des séances de l'Assemblée : le Rectorat exprime sa volonté de dialoguer, mais les décisions semblent déjà arrêtées avant les discussions. Selon elle, la communauté universitaire se retrouve ainsi trop souvent devant le fait accompli, sans réel débat contradictoire. Elle insiste sur l'importance de la motion, qui permet de rappeler que des solutions doivent être trouvées collectivement, afin que ni l'Université ni les étudiant-es ne soient précarisé-es par les mesures financières envisagées. Elle alerte sur le risque de dégradation de la qualité de l'enseignement, avec des conséquences non seulement à court terme, mais aussi pour les générations étudiantes futures.

**La Rectrice** précise que le volet 1 de la stratégie financière n'est pas lié au rapport Gaillard.

**M. Giarrizzo** exprime le souhait que l'Assemblée de l'Université soit consultée lors de l'élaboration des budgets.

**M. Olarreaga** estime que le mode de fonctionnement du Rectorat doit changer. Selon lui, en votant cette motion, l'Assemblée envoie un message clair : le Rectorat ne peut plus agir de manière unilatérale ni prendre des décisions sans consultation. Il souligne que de nombreuses compétences existent au sein de l'Université, notamment dans sa faculté, qui auraient pu être mobilisées pour des analyses comptables ou des projections financières. Il affirme que les mesures décidées par le Rectorat risquent d'aggraver le déficit en 2026, car elles affectent la capacité de l'Université à lever de nouveaux financements et, par conséquent, fragilisent son avenir.

**Le Président** remercie les membres de l'Assemblée ainsi que le Rectorat pour la richesse des échanges, puis soumet la motion au vote.

*La motion est acceptée par 33 voix pour, 0 contre et 1 abstention*

## 10. DIVERS

**M. Gaponenko** souligne que certains sujets abordés durant cette année demeurent d'actualité et nécessitent un traitement urgent. Il propose donc l'organisation d'une séance extraordinaire avant le 31 août, réunissant à la fois les membres actuels et les membres nouvellement élus de l'Assemblée. Il suggère que l'ordre du jour comprenne : le traitement des sujets en suspens notamment le vote sur la procédure de désignation de la rectrice ou du recteur, qui devrait être finalisée d'ici là, une rétrospective sur la gouvernance de l'Université et une passation de témoin afin d'assurer la continuité entre les deux législatures et d'éviter la perte de décisions.

**Le Président** rappelle que, selon le règlement, la demande d'une séance extraordinaire doit être soutenue par au moins cinq membres de l'Assemblée. Constatant que ce seuil est largement dépassé, il indique que le Bureau prend bonne note de cette demande.

La séance se termine à 22h55.